

PROCÈS

Attentats de Bruxelles : l'ordinateur révèle ses secrets

La cour d'assises de Bruxelles chargée du procès des attentats du 22 mars 2016 a entamé mardi l'exposé du contenu de l'ordinateur retrouvé le même jour dans une poubelle de la rue Max-Roos à Schaerbeek, où était situé l'un des deux appartements « conspiratifs ». Photos, lettres, documents de propagande, fichiers audio et vidéo, le PC regorge d'une mine d'informations permettant de contextualiser l'emploi du temps et les motivations des terroristes. Cet ordinateur a abouti dans les mains des policiers grâce à la vigilance d'ouvriers de Bruxelles Propreté qui avaient repéré la machine dans un sac-poubelle. « Nous avons saisi des centaines d'objets, dans le cadre de cette enquête, mais celui-ci est crucial puisqu'il s'agit de l'ordinateur utilisé par les auteurs des attentats du 22 mars », a souligné Frédéric Vanesse, chef d'enquête adjoint à la police judiciaire fédérale.

Les dernières manipulations des terroristes sur l'ordinateur avant leur départ, entre 6h36 et 6h39, consistaient en la suppression de plusieurs fichiers. L'ordinateur étant entré en veille à 6h47, les enquêteurs estiment que son dépôt dans un sac-poubelle rue Max-Roos a eu lieu entre l'heure de sa mise en veille et le départ des terroristes en taxi vers l'aéroport de Zaventem à 7h16. Parmi les dossiers suspects, les informaticiens ont pu déterminer que l'ordinateur avait contenu un dossier consacré au Stade de France (avec un plan et une vue aérienne) et à diverses informations sur le Bataclan. Un texte de revendication, rédigé le 14 novembre 2015 à 00h15 alors que les attentats de Paris étaient toujours en cours à Paris, était aussi sur l'ordinateur. BELGA

ÉTATS-UNIS

Des documents classés retrouvés chez Mike Pence

Des documents classés confidentiels ont été retrouvés au domicile de l'ancien vice-président républicain Mike Pence, a annoncé mardi l'élue républicain qui supervise l'enquête parlementaire ouverte après la découverte de dossiers de cette nature chez le président Joe Biden. « Mike Pence est d'accord pour coopérer pleinement avec notre enquête », a déclaré James Comer, qui préside la Commission de supervision de l'Exécutif à la Chambre des représentants. AFP

SANTÉ MENTALE

Olympe, la youtubeuse qui cohabite avec 15 alters

Agée de 23 ans, Olympe a annoncé son intention d'avoir recours au suicide assisté en Belgique. Depuis 2020, la vidéaste veut faire connaître le trouble dissociatif de l'identité.

CHARLOTTE HUTIN

La vie, je la ressens comme je la subis. » La voix tremblante et les yeux cramoisis seule face à sa caméra, Olympe ne peut retenir l'émotion qui la traverse. Dans une vidéo largement diffusée sur les réseaux sociaux où elle cumule 250.000 abonnés, la Française de 23 ans a annoncé son intention d'avoir recours au suicide assisté en Belgique (lire ci-dessous). Celle qui s'est fait connaître sous le pseudo du « Journal d'Olympe » se dit épuisée par ses troubles, son passé et son « cerveau qui ne fonctionne pas bien ».

Depuis 2020, la vidéaste se donne pour mission de briser le tabou autour de la santé mentale et de faire connaître le trouble dissociatif de l'identité. Un trouble dont elle souffre et qui, selon elle, « est dû à des traumatismes graves durant l'enfance, se forme à l'âge conscient et fragmente le cerveau en plusieurs parties qui deviendront des identités à part entière avec leurs goûts, leurs opinions, leurs propres pensées et capacités ».

« En gros, nous sommes plusieurs personnes dans un même corps », résume Olympe.

De la fiction aux classifications diagnostics

Du roman *L'étrange cas du docteur Jekyll et de M. Hyde* au film *Split*, en passant par le *Sybil* de Daniel Petrie, le trouble dissociatif de l'identité (TDI) représente une source inépuisable pour la fiction. Les personnages y sont exubérants avec une appétence marquée pour le crime, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'image que s'en fait le grand public.

Les patients passent assez brutalement d'une personnalité à l'autre, ce qui peut s'accompagner d'une amnésie

« D'un point de vue cinématographique, cela peut être inquiétant et fascinant. En tant que psychiatre, je vois plus souvent des TDI au cinéma qu'en consultation, mais ce trouble existe bel et bien », insiste le professeur Pierre Oswald, directeur médical

du centre hospitalier Jean Titeca. « Il n'est pas le produit de la pop culture ni de celui qui en souffre. »

Nicolas Zdanowicz, professeur de psychiatrie à l'UCLouvain et chef de clinique au CHU Mont-Godinne-Namur, se montre plus critique à l'égard de cette catégorie diagnostique. « J'ai peut-être posé ce diagnostic une fois en trente ans », indique-t-il. « Le critère de bascule du côté pathologique est très flou. Nous avons tous des identités différentes en fonction des contextes sans quoi nous serions inadaptables. »

Anciennement nommé « trouble de la personnalité multiple », le TDI fait bel et bien partie de la classification de l'American Psychiatric Association. Non pas au côté de la schizophrénie et des troubles de l'humeur (la bipolarité notamment) avec lesquels il est souvent confondu, mais dans la famille

des troubles dissociatifs. « Les patients passent généralement d'une personnalité à l'autre avec un passage assez brutal et qui peut s'accompagner d'une amnésie », résume le Dr Oswald. Dans le TDI, deux ou plusieurs identités – parfois appelées *alters* – cohabitent. Elles prennent tour à tour, et selon les circonstances, le contrôle d'une même personne. « Il ne s'agit pas simplement d'un changement d'attitude en fonction de son interlocuteur », poursuit Pierre Oswald, « mais bien d'une modification brutale lorsque le sujet est soumis à un stress. Les expressions faciales, la gestuelle, les attitudes peuvent être différentes. » Ces changements ne sont pas anodins et peuvent avoir de multiples conséquences sur l'accès à l'emploi, à une vie relationnelle et affective de qualité.

Origine traumatique

Dans son enfance, Olympe – le prénom qu'elle a choisi pour représenter son « système » – dit avoir été victime de maltraitances, de viols et de harcèlement scolaire dans un contexte d'insécurité par le passage de foyers en familles d'accueil. Il est désormais admis que les troubles dissociatifs, et plus particulièrement le TDI, apparaissent à la suite de traumatismes intenses et répétés dans l'enfance. « Les patients se détachent d'une partie d'eux-mêmes pour échapper à une réalité qui est

trop difficile à intégrer », explique Philippe de Timary, psychiatre aux Cliniques universitaires Saint-Luc. « La personnalité multiple correspond à une réalité dont la prévalence demeure faible. En revanche, la dissociation lors d'une agression sexuelle est fréquente et se manifeste par l'irruption d'éléments traumatiques dans la vie nocturne. »

« Les événements traumatisants peuvent faire l'objet d'une amnésie totale », ajoute le Dr Oswald. « Intuitivement, on pourrait imaginer qu'il s'agit d'un mécanisme de protection. L'axe de travail repose sur la prise de conscience du trouble et une meilleure compréhension du passé. L'EMDR (une thérapie validée empiriquement et basée, notamment, sur le mouvement des yeux, NDLR) est utilisé pour apprendre au patient à se confronter au trauma. » La prise en charge repose alors sur une approche pluridisciplinaire alliant la psychothérapie, les thérapies corporelles et un traitement médicamenteux pour atténuer les comorbidités (troubles du sommeil, anxiété, idées suicidaires, symptômes dépressifs).

« En gros, nous sommes plusieurs personnes dans un même corps », résume Olympe. © DR

**déclarations d'euthanasie****Au moins 40 Français concernés en 2021**

FANNY DECLERCO

Alors que la France est en plein débat sur la fin de vie, la youtubeuse française Olympe, atteinte d'un trouble dissociatif d'identité (TDI), une maladie psychiatrique lourde, annonçait sur les réseaux sociaux son intention de recourir à un « suicide assisté » d'ici à la fin de l'année. La jeune femme de 23 ans a déclaré être déjà en contact avec des médecins belges.

Dépénalisée depuis 2002 dans notre pays, l'euthanasie a permis, sous certaines conditions, à 27.226 personnes d'être libérées de leurs souffrances insupportables. A la demande du patient, un médecin peut pratiquer une euthanasie si les conditions fixées par la loi sont réunies : le patient éprouve une souffrance physique ou psychique constante, insupportable et inapaisable résultant d'une affection incurable et grave (à la suite soit d'un accident, soit



Les affections psychiatriques ont été à l'origine de 1 % des euthanasies en 2021, soit 24 personnes. © DR

d'une maladie). Cette demande volontaire, réfléchie et répétée est exprimée par un patient capable et conscient (demande actuelle) ou prend la forme d'une déclaration anticipée. Selon le rapport de la Commission Euthanasie, les affections psychiatriques ont été à l'origine de 1 % des euthanasies en 2021, soit 24 personnes. La commission euthanasie a également comptabilisé cette année-là au moins 49 déclarations d'euthanasie concernant des non-résidents, dont 40 Français.

Jaqueline Herremans, présidente de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, estime que le cas spécifique des non-résidents psychiatriques doit appeler tout particulièrement à la prudence : « Les consultations de fin de vie en Belgique ne sont pas toutes accessibles à des non-résidents. Si les non-résidents sont acceptés, une catégorie de patients est découragée : ce sont les patients psychiatriques. »

L'avocate rappelle que les directives de l'Ordre des médecins et le cadre de la loi impliquent l'avis de deux psychiatres pour les patients psychiatriques qui demandent l'euthanasie. « Ce qui est aussi prévu, c'est qu'il faut se donner du temps pour s'assurer que tous les traitements pertinents ont pu être essayés pour permettre à la personne de vivre une vie de qualité, en tenant compte de l'historique du patient. Il faut se donner bien plus de temps que pour les maladies somatiques. J'insiste sur le temps, le suivi et la concertation entre professionnels de la santé qui suivent le patient, qui permettront de conclure que l'euthanasie est la seule option raisonnable, chose impossible à distance. »

Un chemin long et difficile, loin du modèle belge parfois caricaturé par les Français en « tourisme de l'euthanasie », en particulier par les opposants à une fin de vie assistée.